

Notice descriptive	
Titre	Décision n° 1808-D2 du 21 janvier 2019 relative à la demande d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires applicables sur les aérodromes de Nice-Côte d'Azur et Cannes-Mandelieu à compter du 1er février 2019.
Numéro NOR	TREV1901407S
Ministère	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Thématique de document	Développement durable
Type de document	Décision
Date de signature	21-01-2019
Date de publication	09-02-2019
Document	TREV1901407S.pdf
Mots-clés	Aérodrome